



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mercredi 6 août 2025

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mercredi 6 août 2025 à 16h30, à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

Mention est faite que l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil d'administration conformément à la loi.

Les membres du conseil étant tous présents, ils consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient ajoutés, traités et discutés lors de la présente séance, en plus de ceux indiqués à l'avis de convocation :

- Nomination de M. Cédric Turcotte au poste de lieutenant à la caserne 22;
- Nomination de M. Alexis Samson au poste de lieutenant à la caserne 12;
- Embauche de Mme Frédericke Larouche pompier à la caserne 12.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 16h30, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 077-08-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 6 août 2025 soit adopté en ajoutant les points suivants :

- Nomination de M. Cédric Turcotte au poste de lieutenant à la caserne 22;
- Nomination de M. Alexis Samson au poste de lieutenant à la caserne 12;
- Embauche de Mme Frédericke Larouche pompier à la caserne 12.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Achat d'un véhicule d'urgence pour la caserne 14;
5. Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale – Volet 4;
6. Modification de l'entente de constitution – Mandat à Bélanger Sauvé;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

-
7. Période de questions;
 8. Clôture de la séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 078-08-25 ACHAT D'UN VÉHICULE D'URGENCE POUR LA CASERNE 14 - VÉHICULE 714

ATTENDU QUE la RSSIR doit remplacer l'unité d'urgence de la caserne 14;

ATTENDU QUE l'opportunité s'est présentée d'acquérir un véhicule de type ambulance, Ford CTV, année 2014 pour les besoins des pinces de désincarcération;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit entériner cette acquisition afin de régulariser la situation et d'assurer la conformité administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil d'administration entérine l'achat d'un véhicule de type ambulance de marque Ford CTV, année 2014, pour un montant de 6 000\$ plus taxes applicables;
- QUE cette dépense de 6 000\$ soit imputée au surplus cumulé non affecté;
- QUE les dépenses pour l'aménagement et la peinture soient imputées au surplus cumulé non affecté pour un montant maximum de 14 000\$;
- QUE l'excédent des dépenses soit affecté au règlement d'emprunt #2025-019;
- QUE la directrice générale soit mandatée pour compléter toute formalité administrative découlant de cet achat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 079-08-25 COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET 4

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Maskinongé, de Saint-Sévère, de Saint-Barnabé et la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé désirent présenter un projet de fourniture de service d'une ressource en prévention incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Desaulniers, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé s'engage à participer au projet de fournitures de service d'une ressource en prévention incendie;
- Le conseil d'administration accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

- Le conseil d'administration accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil d'administration autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le président et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 080-08-25 MODIFICATION DE L'ENTENTE DE CONSTITUTION - MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ

CONSIDÉRANT le manque de résolutions des municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Paulin ;

IL EST RÉSOLU unanimement de reporter le présent point à la séance du 9 septembre 2025.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 081-08-25 NOMINATION DE M. CÉDRIC TURCOTTE AU POSTE DE LIEUTENANT À LA CASERNE 22

CONSIDÉRANT QUE l'affichage pour le poste de lieutenant à la caserne 22 a été affiché du 9 au 28 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE M. Cédric Turcotte a présenté sa candidature;

SUR RECOMMANDATION du directeur incendie,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault de procéder à la nomination de M. Cédric Turcotte au poste de lieutenant à la caserne 22.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 082-08-25 NOMINATION DE M. ALEXIS SAMSON AU POSTE DE LIEUTENANT À LA CASERNE 12

CONSIDÉRANT QUE l'affichage pour le poste de lieutenant à la caserne 12 a été affiché du 9 au 28 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexis Samson a présenté sa candidature;

SUR RECOMMANDATION du directeur incendie,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier de procéder à la nomination de M. Alexis Samson au poste de lieutenant à la caserne 12.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 083-08-2025 EMBAUCHE DE MME FRÉDÉRICKE LAROUCHE COMME POMPIÈRE À LA CASERNE 12

CONSIDÉRANT QUE, afin d'assurer le bon fonctionnement de la RSSIR conformément aux lois et règlements en vigueur, et afin de répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'une pompière volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la RSSIR quant à la candidate retenue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- Mme Frédéricke Larouche à la caserne 12 ;

La candidate sera soumise à une période de probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 084-08-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de lever la séance à 16h35.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président